Commune de MIRIBEL

REUNION du CONSEIL MUNICIPAL en date du 20 juin 2013 à 20 heures 30

COMPTE-RENDU

Présents: M. J. BERTHOU, Maire; Mme S. VIRICEL, 1er Adjoint; Mmes P. DRAI, 2e Adjoint; S. ESCOBESSA, 3e Adjoint; J. BOUVIER, 4e Adjoint; M. G. BAULMONT, 5e Adjoint; H. SECCO, 6e Adjoint; A. ROUX, 7e Adjoint; M. H. CHARLES, 8ème Adjoint; Mme C. CHAMPION; Mm. J-P. BOUVARD; And. GIRON; J-P. SAINT-ANTOINE; Mme B. PFAENDER; MM. P. BERTHO; G. CORGIER; P. GUINET; Mmes I. JOLY; M-C. JOLIVET; M-P. PROTIERE; B. TOURANCHEAU; Mme K. HANINE-; M. J-M. BODET; Mmes N. JOUTARD; M. ROUGER; V. TOURTE; Aur. GIRON; D. LEPROMPT

Absents:

Madame DRAI donne pouvoir à Madame VIRICEL
Madame ESCOBESSA donne pouvoir à Monsieur SECCO
Madame PFAENDER donne pouvoir à Monsieur BOUVARD
Monsieur CORGIER donne pouvoir à Monsieur SAINT-ANTOINE
Madame JOLY donne pouvoir à Monsieur BAULMONT
Monsieur TOURANCHEAU
Monsieur BODET donne pouvoir à Madame GIRON
Madame JOUTARD donne pouvoir à Madame TOURTE
Madame ROUGER donne pouvoir à Madame JOLIVET
Madame LEPROMPT

La séance est ouverte à 20 heures 30

Préalablement à l'ouverture des débats du Conseil municipal, la société Voltalis a effectué une présentation du procédé d'effacement diffus de la consommation d'électricité.

Cette société a été désignée par ERDF pour mettre en place auprès des consommateurs, s'ils le souhaitent, un dispositif de gestion de la consommation électrique sur les équipements les plus consommateurs tels que les chauffages et les éléments de production d'eau chaude.

Ces dispositifs permettront de générer des coupures automatiques de courte durée visant à harmoniser la distribution d'électricité sur toute la France en vue d'éviter des phénomènes de consommation sur certains secteurs alors que d'autres secteurs connaissent une consommation plus faible. Ces phénomènes peuvent en effet provoquer des « black out » liés aux surcharges ponctuelles du réseau de distribution provoquées par un besoin trop important en période de pointe, sur un secteur géographique donné.

Ces dispositifs transparents pour les usagers sont déclenchés par ERDF par le biais d'un système GPRS (type téléphone mobile) pour provoquer des coupures de faible durée permettant une réduction de la consommation sans effet sur le confort.

La société Voltalis est soutenue dans sa démarche au niveau de l'Ain par l'Association des Maires de France (AMF) et l'Association Hélianthe.

Une information sera diffusée auprès des usagers susceptibles de bénéficier de ce dispositif.

I DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Aurélie GIRON a été désignée secrétaire de séance.

II APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2013

Le compte-rendu de la séance du Conseil du 31 mai 2013 a été approuvé à l'unanimité.

III AFFAIRES GENERALES

rapporteur Mme VIRICEL

1° <u>Information des conseillers municipaux des décisions prises par le Maire au titre de l'article L</u> 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales

En application des dispositions de l'article L 2111-22 du CGCT, l'Assemblée a donné délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire pour la durée de son mandat.

En vertu des dispositions de l'article L 2122-23 de ce même code, le Maire a rendu compte au Conseil municipal des décisions prises dans le cadre de ses pouvoirs délégués.

Aucune remarque n'a été présentée.

IV FINANCES

rapporteur M. BERTHOU

1° Adoption du Budget Supplémentaire 2013

Le budget supplémentaire est une décision modificative budgétaire intégrant principalement les résultats de l'exercice antérieur approuvés par le vote des comptes administratifs et les décisions d'affectation des résultats. Ils reprennent notamment les restes à réaliser de l'exercice précédent.

a) de la Commune

Pour le budget de la commune, le budget supplémentaire reprend en fonctionnement les 124 205.54 € de recettes supplémentaires portées au résultat de fonctionnement reporté, auxquels correspondent l'inscription de dépenses d'un même montant pour 104 205.54 € en dépenses imprévues et 20 000 € en charges financières.

En investissement, les recettes inscrites s'élèvent à 2 200 000 € d'excédent de fonctionnement de l'exercice 2012 affectés à l'investissement et 1 166 426.40 € d'excédent antérieur reporté et permettent la diminution des recettes d'emprunt prévus de 1 784 847.32 € laissant un total de recettes supplémentaires de 1 581 579.08 €.

Ces recettes financent les restes à réaliser de l'exercice précédent de 1 537 579.08 € et 44 000.00 € de dépenses supplémentaires. Des ajustements de crédits entre des opérations nouvelles et la réduction d'opérations inscrites au budget primitif sont également réalisées dans le cadre du budget supplémentaire.

A cette occasion, Monsieur GIRON fait remarquer que 70 000 € avaient été prévus au budget primitif (BP) sur l'opération n° 754 «Plan Local d'Urbanisme » qui sont supprimés au budget supplémentaire et que 90 000 € sont également supprimés de l'opération n° 20 « Aménagement du carrefour du Trêve et de la rue H. Deschamps ».

Monsieur le Maire a alors répondu que les 70 000 € inscrits à l'opération n° 754 correspondaient à la réalisation de la révision du Plan Local d'Urbanisme et que celle-ci ne pouvant être achevée avant les

élections municipales de 2014, il serait incorrect de la lancer dès maintenant. Il conviendra de l'inscrire sur les exercices ultérieurs à l'issue du scrutin.

Sur l'opération d'aménagement du carrefour entre les rues du Trêve et H. Deschamps, il est nécessaire de poursuivre les études en cours sur ce projet pour obtenir la solution la plus adaptée à la situation. Dès lors les travaux ne pourront probablement pas se réaliser sur l'exercice. C'est pourquoi, il convient de limiter l'opération aux dépenses d'études engagées, l'inscription du coût des travaux devant être programmés sur l'exercice correspondant à leur engagement effectif.

Monsieur SAINT-ANTOINE a indiqué pour sa part son regret sur la suppression des crédits de l'opération n° 761 « Mise à jour des documents de voirie ».

Monsieur le Maire a répondu qu'effectivement la charge actuelle des services ne permettait pas la réalisation de cette opération portant sur la mise à jour de la domanialité publique, même si une partie a déjà fait l'objet de régularisation en cours d'exécution. Toutefois, il s'agit bien là d'un report à programmer sur les exercices ultérieurs et non d'un abandon du projet.

Le budget supplémentaire de la commune a alors été approuvé par 25 voix pour et une abstention.

b) du service Assainissement

Les recettes d'exploitation reportées de l'exercice 2012 s'élèvent à 51 075.61 € et sont utilisées en dépenses pour le même montant en dépenses imprévues et charges à caractère général.

En investissement, les recettes de l'exercice précédent sont composées de 373 011.05 € d'excédent antérieur et de 150 000 € de résultat antérieur affecté à l'investissement auxquelles s'ajoutent 75 057.00 € de recettes de TVA. Elles compensent une diminution de l'emprunt prévu de 228 187.00 € laissant un total de recettes en modification de 369 881.05 e.

Le total des recettes ainsi apporté est utilisé à compenser les restes à réaliser de l'exercice précédent de 293 640.29 € et à financer 76 240.76 € de charges nouvelles.

Le budget supplémentaire de l'Assainissement a été approuvé à l'unanimité.

c) de la ZAC Centre-Ville

Le budget annexe de la ZAC Centre-ville enregistre les 701 347.20 € d'excédent en recettes d'exploitation et les 935 085.00 € de déficit antérieur en dépenses d'investissement, en inscription au budget supplémentaire 2013. Les recettes et dépenses équivalentes sont inscrites pour obtenir l'équilibre du budget.

Le budget supplémentaire de la ZAC Centre-ville a été approuvé à l'unanimité.

d) de la ZAE de Folliouse

Le budget annexe de la ZAE de Folliouse voit au budget supplémentaire s'inscrire 20 cts de régularisation en fonctionnement et les 1 150 377.26 € de déficit d'investissement faisant l'objet d'une inscription équivalente en emprunt dans l'attente de la perception des produits de vente des terrains devant se réaliser fin 2013 et début 2014.

Le budget supplémentaire de la ZAE de Folliouse a été approuvé à l'unanimité.

2° Modification autorisation de programme – Travaux de réalisation d'une salle des Fêtes aux Echets

Par délibérations des 16 mars 2012 et 1^{er} février 2013, le Conseil Municipal avait adopté une autorisation de programme pluriannuel sur trois ans, concernant la réalisation d'une salle des fêtes aux Echets pour un montant total de $1\,600\,000\,$ €.

Le coût des travaux s'étant avéré plus élevé qu'initialement prévu, il convient de modifier l'échéancier principal prévisionnel des crédits de paiement comme suit :

- 2012 : 400 000,00 € - 2013 : 1 000 000,00 € - 2014 : 350 000,00 € TOTAL : 1750 000,00 €

Monsieur Pascal PROTIERE ayant demandé si l'évaluation de l'enveloppe Travaux était trop basse, Monsieur BAULMONT a précisé que les coûts supplémentaires relèvent essentiellement des frais de branchement aux réseaux qui ne sont pas inclus dans l'enveloppe des marchés de construction du bâtiment.

La modification du programme a alors été approuvée par l'Assemblée à l'unanimité.

V AFFAIRES SOCIALES

rapporteur Mme VIRICEL

- 1° Approbation des règlements des structures « petite enfance »
 - a) crèche familiale parents
- b) crèche collective
- c) halte-garderie de l'Espace Petite Enfance
- d) halte-garderie « La Ribambelle »
- e) relais assistantes maternelles

Les règlements des structures « petite enfance » ont été approuvés par délibération du 18 décembre 2009.

Quelques modifications y ont été apportées pour tenir compte de l'évolution de leur fonctionnement et de la règlementation en vigueur.

Ces documents ont été soumis à la Commission des Affaires Sociales du 18 avril 2013.

Les nouveaux textes de ces règlements ont été présentés à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à les signer.

Madame HANINE ayant demandé qu'elle était l'échéance prévisible pour la fourniture de couches dans les structures Petite enfance, ainsi que les raisons ayant amené à la révision des horaires d'ouverture des structures, Madame VIRICEL a répondu que pour les couches l'échéance prévue est 2015 mais que cette disposition présentant de nombreuses difficultés notamment en terme d'équité, des discussions sont en cours sur son application effective.

En ce qui concerne les horaires, les modifications consistent en une adaptation aux besoins des parents constatés dans la pratique.

Monsieur GIRON a demandé si l'impact de l'ouverture d'une crèche d'entreprise privée à Saint Maurice de Beynost avait été mesuré.

Madame VIRICEL a répondu qu'effectivement les communes avaient été contactées à ce sujet et qu'il ressort des éléments connus que les personnes concernées sont essentiellement des familles extérieures à Miribel et donc non prioritaires sur l'attribution de places et ne pouvant faire appel à des assistantes maternelles du secteur.

De plus, la création de ce type d'établissement est soumis à l'agrément du Conseil Général.

Les règlements des structures Petite enfance ont été approuvés à l'unanimité.

2° Convention avec l'Ecole des Parents de l'Ain

L'Ecole des parents de l'Ain propose de mettre à disposition de la crèche collective de Miribel, un intervenant en vue de procéder à un temps d'observation du personnel, suivi de debriefings avec l'équipe.

Ces interventions représentent un coût de 1 066,80 € ainsi que l'adhésion annuelle à l'Ecole des Parents d'un montant de 20 €.

Le projet de convention avec l'Ecole des Parents a été présenté à l'Assemblée pour approbation et habilitation du Maire à la signer.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité d'approuver ces dispositions.

3° Gestion de la Halte-Garderie « La Ribambelle »

A la demande de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Ain, et pour permettre une mise en conformité de son dossier concernant la halte garderie « La Ribambelle », il convient d'acter, par une délibération du Conseil Municipal, que la Commune est gestionnaire de cette halte-garderie.

Le Conseil municipal a décidé à l'unanimité de confirmer que la commune est gestionnaire de la halte-garderie « La Ribambelle ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 22 heures.